



PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (I)

Fonds commun de placement de droit français

REPORTING • 30 juin 2025

INFORMATION MMF

Par dérogation, le FCP envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union (états français allemand, autrichien, belge, hollandais, finlandais, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (Länder allemands notamment) ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (USA et Japon), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

RÈGLEMENT MMF

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un fonds monétaire ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts (bancaires) : le capital investi peut en effet fluctuer (selon les fluctuations subies par l'actif du fonds) et il y a donc un risque de ne pas récupérer le montant de départ. Le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur.

PROFIL DE RISQUE



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de sa performance.

[Cliquez ici](#)



Didier LACOMBE

Gérant



Rémi DURAN

Co-gérant

PROFIL

Forme Juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Palatine Asset Management
Délégataire financier	OSTRUM ASSET MANAGEMENT
Code ISIN	FR0010611335
Label ISR	Oui
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Court Terme
Classification SFDR	Article 8
Dépositaire	Caceis Bank
Commercialisation	Palatine Asset Management Banque Palatine
UCITS (OPCVM)	Oui
Indicateur de référence	€STER Capitalisé
Durée de placement recommandée	Inférieure à 3 mois
Devise de comptabilité	Euro
Valorisation	Quotidienne
Souscriptions / rachats	Centralisation chaque jour avant 12h30. Exécution sur la dernière VL connue.
Commission de souscription	Sous. <= 40 M€ : néant ; Sous. > 40 M€ : 0,40% max.
Commission de rachat	Aucune
Politique des revenus	Capitalisation
Clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de septembre
Frais courants	0,23% TTC

DONNÉES AU 30.06.2025

Valeur liquidative	34 893,243 €
Nombre de parts	30 609,146
Actif net global	1 440,75 M€
Actif net de la part	1 068,05 M€

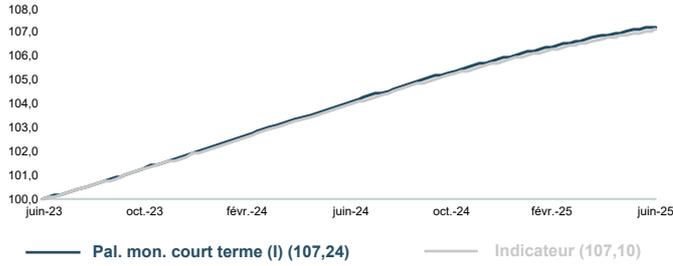
PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (I)

Fonds commun de placement de droit français

REPORTING • 30 juin 2025

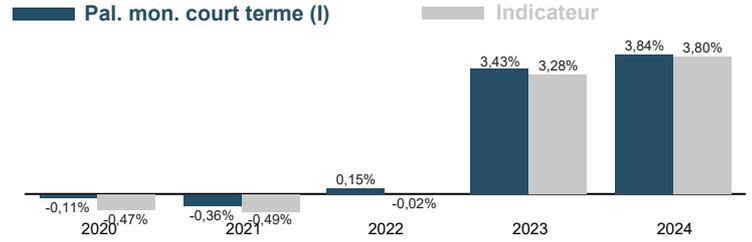
ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BASE 100 LE 29.06.2023



HISTORIQUE DES PERFORMANCES

ANNÉES CIVILES



PERFORMANCES NETTES (en euro)

PERFORMANCE CUMULÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Pal. mon. court terme (I)	0,18%	0,56%	1,25%	3,05%	9,14%	8,43%	8,15%
Indicateur	0,18%	0,55%	1,24%	3,02%	8,83%	7,72%	5,86%
Ecart de performance	0,00%	0,01%	0,01%	0,03%	0,31%	0,71%	2,29%
PERFORMANCE ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Pal. mon. court terme (I)	2,12%	2,28%	2,53%	3,05%	2,96%	1,63%	0,79%
Indicateur	2,07%	2,24%	2,51%	3,02%	2,86%	1,50%	0,57%
Ecart de performance	0,05%	0,04%	0,02%	0,03%	0,10%	0,13%	0,22%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

STATISTIQUES (calcul hebdomadaire)

ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité de l'OPC	0,13%	0,05%	0,06%	0,08%	0,17%	0,26%	0,22%
Volatilité de l'indicateur	0,13%	0,05%	0,06%	0,08%	0,17%	0,26%	0,22%
Tracking error	0,01%	0,01%	0,01%	0,02%	0,03%	0,02%	0,02%

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 5 juin, la BCE a baissé à nouveau ses taux directeurs de 25bps: taux de facilité de dépôt abaissé de 2.25% à 2%, taux «refi» de 2.40% à 2.15% et taux de facilité de prêt marginal de 2.65% à 2.40%. Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs entre juillet 2022 et octobre 2023 dont le cumul avait atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court et après cinq statu-quo consécutifs, la BCE, vient de procéder à sa 8ème baisse en un an portant le total de celles-ci à 200bps. Il convient de rappeler que la baisse de septembre s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux.

Dans un premier temps la BCE a semblé surtout avoir acté le fait que les premières conséquences des tensions commerciales mondiales générées par la menace américaine d'instauration de droits de douane généralisés était une incertitude se traduisant par un ralentissement économique global qui allait encore plus affecter une économie européenne déjà en difficulté ainsi qu'une atténuation des pressions inflationnistes à raison d'exportations chinoises bon marché redirigées vers l'Europe et d'un renforcement de l'euro (où plutôt une baisse du dollar) faisant baisser le prix des importations notamment des produits énergétiques. Cependant, suite au récent revirement de D. Trump sur les droits de douane vis-à-vis de l'Europe, l'UE a également récemment suspendu les droits de douane en rétorsion sur les produits américains qui auraient pu entraîner une hausse du coût des produits importés des États-Unis. Les derniers chiffres de l'inflation en zone euro sont cependant équivoques. Si l'inflation en zone euro est revenue sur sa cible en mai après plus de trois années de dépassement, il y a paradoxalement un motif d'inquiétude du fait qu'elle menace de passer durablement dessous. Ce sont là les conséquences de la guerre commerciale du Président Trump: un euro plus fort (ou dollar plus faible), une croissance mondiale ralentie, des exportations chinoises redirigées vers les marchés européens et une incertitude pesant sur l'activité de la zone euro. Dans ce contexte, la BCE, par sa dernière baisse des taux, a clairement opté pour soutenir la croissance de la zone euro et le niveau actuel du taux de dépôt à 2% n'est plus considéré comme pénalisant pour l'économie par l'institution.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, le PIB du Q1 2025 s'affiche à +0.4% en rythme trimestriel et à +1.2% en glissement annuel. Si les risques de récession semblent pour l'instant avoir été repoussés, le niveau de l'activité demeure faible et cette faiblesse pourrait s'accroître. L'indice PMI HCOB (ex Markit) composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche en juin inchangé à 50.2 comme en mai révisé (initialement estimé à 49.5) et demeure donc juste au-dessus du seuil des 50 marquant la limite entre croissance et récession. L'indice PMI du secteur des services rebondit légèrement en juin à 50 contre 49.7 en mai révisé (initialement estimé à 48.9) retrouvant les 50. En revanche l'indice PMI du secteur industriel demeure inchangé en juin à 49.4 comme en mai. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, sur le mois de juin celle-ci s'affiche à +2% contre +1.9% en mai. De même pour l'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), demeure à +2.3% comme en mai. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il recule à +6.1% en avril contre à +6.2% en mars.

Dans ce contexte, en juin, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +2.007% (+2.169% en mai), celle du swap 1 an OIS à +1.762% (+1.758% en mai) et celle de l'Euribor 3 mois à +1.984% (+2.087% en mai).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, le taux du Bund 10 ans monte sensiblement s'affichant fin juin à +2.60% contre +2.50% fin mai. De même le taux du BONOS espagnol 10 ans s'affiche en progression fin juin à +3.24% contre +3.09% fin mai alors que celui du BTP italien 10 ans baisse très légèrement à 3.47% fin juin contre +3.48% fin mai. Il en a été de même pour l'OAT 10 ans française qui termine le mois de juin à 3.28% contre +3.16% fin mai. Ainsi le spread OAT/Bund est-il passé de +66bps fin mai à +68bps fin juin (ce spread était tout début 2024 à 53bps).

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, la moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises est resté quasiment stable à haut niveau passant de +13.9 en mai à +13.8 en juin et demeure donc sur des niveaux historiquement élevés. Ainsi la normalisation en cours de la politique monétaire de la BCE (dont le remboursement intégral des opérations TLTRO III a eu lieu fin 2024) ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a continué de se replier après son plus haut de +85bps enregistré début avril. Ainsi l'indice est-il passé de +58bps fin mai à +55bps fin juin suite au revirement du président américain annonçant un moratoire sur l'instauration des droits de douane pour laisser le temps à des négociations commerciales.

La performance du fonds s'établit à +0,18% sur le mois alors que l'indicateur de référence délivre +0,18%. La WAM et la WAL ressortent respectivement à 12 et 92 jours en fin de mois. Le fonds continue d'adopter sa gestion en investissant sur des titres bancaires et corporates inférieures à 6 mois principalement (Neu CP et obligations).

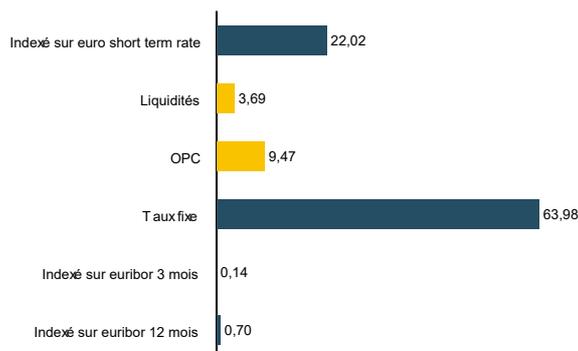
PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (I)

Fonds commun de placement de droit français

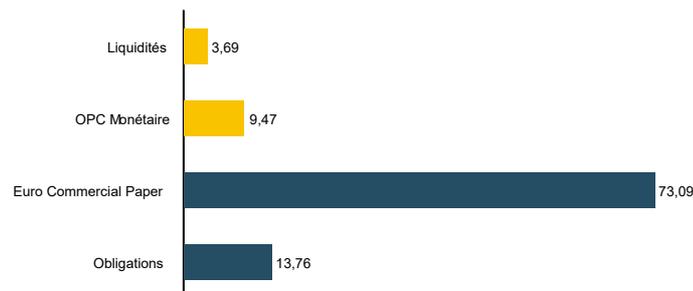
REPORTING • 30 juin 2025

ALLOCATION (%)

RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX



RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS



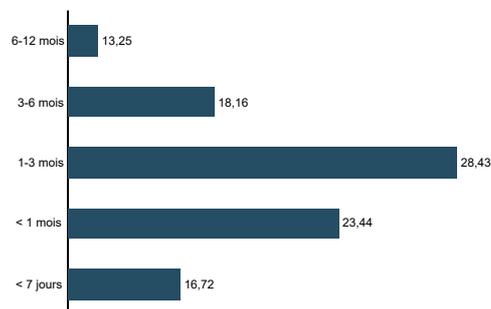
CATEGORIE DES EMETTEURS

CORPORATES	43,89%
FINANCIÈRES	42,96%
LIQUIDITÉS	3,69%
OPC	9,47%

PRINCIPAUX EMETTEURS (sur un total de 97 émetteurs)

OSTRUM SRI CASH (OPC)	4,73%
OSTRUM CASH EURIBOR (OPC)	4,73%
CODEIS SECURITIES SA (FINANCIÈRES)	3,50%
PURPLE PROTECTED ASSET GARANTI (FINANCIÈRES)	2,94%
CREDIT AGRICOLE SA (FINANCIÈRES)	2,45%

RÉPARTITION PAR MATURITÉ



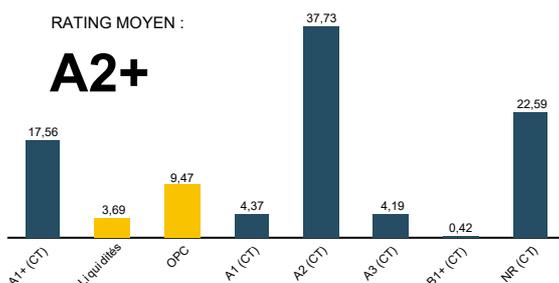
WAM : **12j**

WAL : **92j**

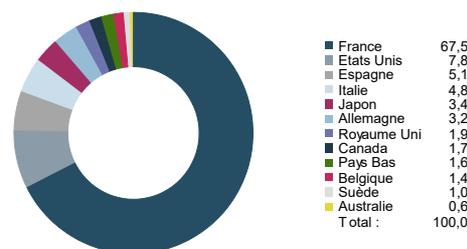
WAM : Weighted Average Maturity (Maturité moyenne pondérée) en jours

WAL : Weighted Average Life (Durée de vie moyenne pondérée) en jours

RÉPARTITION PAR NOTATION INTERNE



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE (HORS OPC MONÉTAIRES) (sur un total de 179 lignes)

CODE ISIN ET INTITULÉ DU TITRE	% ACTIF	CATÉGORIE	PAYS
XS184653044B: CODEIS SECURITIES OISEST+0.17% 12	1,76%	Etablissements et institutions financières	France
XS2743548104: PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1	1,74%	Etablissements et institutions financières	France
XFCS00X6LCF5: CODEIS SECURITIES OISEST+0.17% 15	1,74%	Etablissements et institutions financières	France
FR0129161982: ENGIE SA 010825 OISEST 0.25	1,39%	Entreprises	France
DE000A39PHL3: FRESENIUS FINANCE IRELAND PLC 280	1,38%	Entreprises	Allemagne
FR0129202356: COFACE SA 141125 FIX 0.0	1,38%	Etablissements et institutions financières	France
XS3105026184: OTIS WORLDWIDE CORPORATIO 180825	1,31%	Entreprises	Etats Unis
FR0129209708: VIVENDI 260825 FIX 0.0	1,25%	Entreprises	France

PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (I)

Fonds commun de placement de droit français

REPORTING • 30 juin 2025

AVERTISSEMENT, INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document promotionnel (le « Document »). Le Document est édité par Palatine Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS (la « Société de Gestion »).

Le fonds est un Fonds Commun de Placements (« FCP »), agréé en France et supervisée par l'AMF. Le FCP est un instrument de placement collectif en valeurs mobilières qui est régi par la Directive 2009/65/CE.

Le Document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de souscription. Les indications de performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les fluctuations de taux de change peuvent influencer la valeur d'un placement, à la hausse ou à la baisse.

La liste des pays dans lesquels le Fonds est autorisé à la commercialisation est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>>. La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans une ou plusieurs juridictions.

Le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et le document d'information clé pour l'investisseur (le « DICI ») doivent être lus avant toute prise de décision d'investissement dans le Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande à la Société de Gestion, sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>> ou au travers des facilités locales reprises ci-dessous.

Il est également vivement recommandé aux investisseurs de lire attentivement les avertissements concernant les risques ainsi que les réglementations figurant dans le prospectus; il est recommandé de requérir l'avis de conseillers financiers et fiscaux.

Conformément à l'article 93 bis de la Directive 2009/65/CE, la Société de Gestion a la possibilité de cesser la commercialisation de tout ou partie des parts du Fonds moyennant une communication ad-hoc telle que prévue par la loi.

Les informations reprises dans ce Document ont été obtenues auprès de sources jugées fiables ; la Société de Gestion ne peut toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur caractère exhaustif. Les informations reprises dans ce Document ont été calculées à la date du rapport indiquée en première page. Ce Document peut être modifié à tout moment sans avis préalable.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la Société de Gestion, auprès du service Traitement des Réclamations, 86, rue de Courcelles 75008 PARIS, ou auprès de votre distributeur.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>> à l'adresse <https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation> ainsi que la procédure de plainte

Aucune partie du Document ne peut être ni reproduite, ni copiée, ni redistribuée sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion.

Facilités à l'attention des investisseurs résidant dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE) dans lesquels LE FONDS est commercialisé

Les ordres de souscription, rachats et/ou switch peuvent être effectués auprès de (i) votre banque, intermédiaire financier ou distributeur, (ii) la banque dépositaire CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge, France, ou (iii) de la Société de Gestion.

Toutes les informations relatives à la procédure de souscription, de rachat, de switch, ou la procédure relative au paiement des dividendes est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>>

A l'attention des investisseurs résidant en France :

Le correspondant centralisateur en France est CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC ou depuis sa création en cas de durée inférieure. L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Les performances passées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sources : Palatine AM, CACEIS Fund Adm., ITM Concepts, Bloomberg.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com



Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.